

À noter: Le présent extrait ne contient que les chapitres 1 à 3.



«Organisme indépendant de surveillance, ami du Fonds mondial et éditeur du Global Fund Observer»

Kenya

P.O. Box 66869-00800 Westlands, Nairobi
Bureau : +254-(0)20-445-4321 et 20
Télécopieur : +254-(0)20-444-0880

États-Unis

PO Box 54, Cornwallville, NY 12418
Bureau : +1-212-662-6800
Télécopieur : +1-212-208-2543

Web : www.aidspace.org
Courriel : info@aidspan.org

Guide de l'Aidspace sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial

Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition

Version B : Candidats multipays

17 mars 2008

par

David Garmaise

Table des matières

Préface	3
Liste d'abréviations et d'acronymes	5
Chapitre 1 : Introduction	6
À propos du présent guide	6
Terminologie	7
Quels projets le Fonds mondial appuie-t-il?	9
Chapitre 2 : Nouveautés de la huitième série	12
Formulaire de proposition simplifié	12
Deux formulaires de proposition, et non un seul	12
Financement à deux voies	12
Le partage des coûts par opposition à la contrepartie financière	13
Critères de recevabilité des candidats de pays à revenu moyen supérieur	14
L'établissement du niveau de revenu d'un pays	15
Renforcement des systèmes de santé (RSS)	15
Renforcement des systèmes communautaires (RSC)	16
Consolidation des subventions	17
Les questions de genre	17
Financement des ICN	18
Composition des ICN	18
Chapitre 3 : Renseignements généraux sur le processus de soumission d'une demande de subvention de la huitième série	20
Directives pour propositions de la série 8	20
Processus d'élaboration d'une proposition	21
Directives sur le contenu technique des propositions	21
Aide financière disponible pour la huitième série	22
Versions du formulaire de proposition	22
Endroits où se procurer des copies du formulaire de proposition et des annexes	22
Autres documents et liens pertinents	24
Processus de soumission d'une demande de subvention	26
Quelques concepts clés à utiliser dans toutes les propositions	28
Directives générales pour remplir le formulaire de proposition	29

Préface

La présente s'ajoute à plusieurs publications gratuites de l'Aidspan à l'intention de ceux qui demandent ou reçoivent des subventions du Fonds mondial de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose et le paludisme (le Fonds mondial). Voici une liste partielle des publications produites par l'Aidspan. À moins d'indication contraire, ces publications ne sont offertes, à l'heure actuelle, qu'en anglais.

- **Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial - Tome 1 : S'y prendre tôt** (janvier 2008, publié en anglais, en français et en espagnol)
- **Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial – Tome 2 : Processus d'une demande de subvention et formulaire de proposition (Version A : Candidats pays seul)** - Le présent document (mars 2008, publié en anglais, en français et en espagnol)
- **Documents de l'Aidspan concernant la soumission de minipropositions** (décembre 2007; publiés en français, en anglais, en espagnol et en russe)
- **Guide d'Aidspan sur la façon d'assurer l'efficacité des CCM** (deuxième édition, septembre 2007, publié en anglais, en espagnol et en français)
- **The Aidspan Guide to Understanding Global Fund Processes for Grant Implementation – Volume 1: From Grant Approval to Signing the Grant Agreement** (première édition, décembre 2005, intitulée à l'origine « *The Aidspan Guide to Effective Implementation of Global Fund Grants* »)
- **Guide d'Aidspan pour une meilleure compréhension des processus de mise en œuvre des subventions du Fonds mondial – Tome 2 : Du premier décaissement au renouvellement du financement** (novembre 2007, publié en anglais, en français et en espagnol)
- **The Aidspan Guide to Developing Global Fund Proposals to Benefit Children Affected by HIV/AIDS** (mai 2006)
- **The Aidspan Guide to Obtaining Global Fund-Related Technical Assistance** (première édition, janvier 2004)

Téléchargements

Pour télécharger l'une de ces publications, visitez www.aidspan.org/guides. Si vous n'avez pas accès à Internet, mais que vous pouvez utiliser le courrier électronique, veuillez adresser votre demande à guides@aidspan.org en précisant le titre des publications, offertes actuellement, que vous aimeriez recevoir sous forme de fichier joint à un courriel. Aidspan ne bénéficie pas des ressources nécessaires à l'impression ou à la distribution de ces publications.

Aidspan

Aidspan est une petite organisation non gouvernementale (ONG) qui agit en qualité d'organisme de surveillance indépendant du Fonds mondial et fournit des services aux pays bénéficiaires qui souhaitent recevoir des subventions du Fonds mondial et les utiliser avec efficacité. Aidspan a récemment quitté ses locaux de New York, aux États-Unis, pour s'installer à Nairobi, au Kenya. Aidspan publie également un bulletin distribué par courriel, *le Global Fund Observer (GFO)*, qui constitue une source indépendante de nouvelles, d'analyses et de commentaires sur le Fonds mondial. *Le GFO* parvient à plus de 7 000 lecteurs, dispersés dans plus de 170 pays. Pour le recevoir sans frais, veuillez vous adresser par courriel à receive-gfo-newsletter@aidspan.org. Vous n'avez pas à écrire quoi que ce soit à la ligne de l'objet ni dans la zone de texte.

Aidspan et le Fonds mondial entretiennent une relation de travail positive, mais n'ont pas de lien officiel. De plus, Aidspan ne reçoit pas de subventions ni de rétributions du Fonds mondial. *Le conseil d'administration et le personnel du Fonds mondial n'ont aucune influence ni aucune responsabilité à l'égard du contenu de ce guide ou de toute autre publication d'Aidspan.*

Remerciements, permissions, commentaires

Aidspan remercie ses bailleurs de fonds de l'aide qu'ils lui ont accordée pour ses activités de 2003 à 2008: l'Open Society Institute, le Monument Trust, le Dr Albert Heijn, la John M. Lloyd Foundation, le MAC AIDS Fund, la Foundation for the Treatment of Children with AIDS, la Glaser Progress Foundation, Irish Aid, Merck & Co., GTZ, l'ONUSIDA, Anglo American et deux donateurs privés.

L'auteur du présent guide, David Garmaise, peut être joint par courriel à garmaise@aidspan.org, et le directeur administratif d'Aidspan, Bernard Rivers, à rivers@aidspan.org.

Le présent document peut être reproduit, imprimé ou cité, en tout ou en partie, sans permission, à condition d'indiquer que le texte utilisé a été « tiré du Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial - Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition », que l'on peut télécharger sur le site www.aidspan.org/guides ».

Le lecteur est invité à faire part à David Garmaise, à garmaise@aidspan.org, de ses suggestions en vue de l'amélioration de la prochaine édition de ce guide. Si vous avez trouvé ce guide utile, ou si le *Global Fund Observer* ou une autre publication d'Aidspan vous ont plu, *veuillez nous en informer*. Nous accueillons favorablement les commentaires, peu importe leur nature.

Liste d'abréviations et d'acronymes

Voici une liste des abréviations et des acronymes les plus couramment employés dans ce guide :

ICN	Instance de coordination nationale
OSC	Organisation de la société civile
RSC	Renforcement des systèmes communautaires
DOTS	Traitement de brève durée en observation directe
FAQ	Foire aux questions
DMAMA	Dispositif mondial pour l'approvisionnement en médicaments antituberculeux
GFO	Global Fund Observer
RSS	Renforcement des systèmes de santé
IÉC	Information, éducation et communication
S&E	Suivi et évaluation
ONG	Organisation non gouvernementale
Instance hors ICN	Instance de coordination hors ICN
PEPFAR	Plan présidentiel d'aide d'urgence à la lutte contre le sida [É.-U.]
GAS	Gestion des achats et des stocks
ICR	Instance de coordination régionale
ICSN	Instance de coordination sous-nationale
TB	Tuberculose (employé uniquement dans les URL)
CTEP	Comité technique d'examen des propositions
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA
UNICEF	Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Chapitre 1 : Introduction

Ce chapitre décrit l'objet du document intitulé « Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention du Fonds mondial – Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition ». Il contient également des renseignements sur le contenu du guide, comporte une remarque sur la terminologie et donne des renseignements sur les initiatives qui bénéficient du soutien du Fonds mondial.

À propos du présent guide

Objet du guide

Le document « Guide de l'Aidspan sur les candidatures à la huitième série de demandes de subvention au Fonds mondial » a été conçu pour aider les candidats à préparer leur demande.

Ce guide n'a pas pour but d'indiquer au lecteur ce que doit contenir la demande qu'il compte présenter au Fonds mondial. Il vise plutôt à démystifier le processus de soumission d'une demande de subvention et à mieux préciser les attentes. Il part du principe qu'il n'y a pas de méthode universelle à suivre pour remplir le formulaire de proposition. Il encourage les candidats à exposer clairement leurs plans de lutte contre le VIH/SIDA, la tuberculose ou le paludisme et à constituer un dossier solide qui convaincra le Fonds mondial de la viabilité de leurs plans et de la capacité de ceux-ci à donner les résultats escomptés. Les candidats doivent en outre convaincre le Fonds mondial de leur engagement envers le plan et de leur capacité à le mettre en œuvre.

Le guide étant volumineux, il est conseillé au lecteur de ne consulter que les parties qui se rapportent à ses besoins et de ne pas tenter de le lire d'une traite, mais de s'en servir comme ouvrage de référence.

Depuis la quatrième série d'octrois de subventions, Aidspan publie un guide relatif à la présentation d'une demande de subvention pour chaque nouvelle série. Pour la première fois, l'organisme publie ce guide en deux tomes (pour la huitième série). Le document intitulé « Tome 1 : S'y prendre tôt », publié en janvier 2008, renfermait des renseignements utiles aux candidats pour la période précédant le lancement de l'appel à propositions pour la huitième série d'octrois de subventions (le 1^{er} mars 2008).

Le document intitulé « Tome 2 : Processus de soumission d'une demande de subvention et formulaire de proposition » renferme des directives précises relativement au processus de soumission d'une demande de subvention et au formulaire de proposition de la huitième série. Le Tome 2 comporte deux versions : la Version A (pour les candidats d'un pays seul) et la Version B (pour les candidats multipays). Le présent document est la Version B

Remarque spéciale : *Notre but était de publier le Tome 2 dans les plus brefs délais suivant le lancement de la huitième série d'octrois, le 1^{er} mars 2008, afin qu'il soit mis à la disposition des candidats préparant leurs propositions dans le cadre de cette série d'octrois de subvention. Cette démarche a été difficile car nous n'avons pu consulter les versions finales du formulaire de proposition, ses annexes et les Directives pour propositions - Série 8 qu'en même temps que tous les autres, c.-à-d. à la date de lancement. Nous avons fait le maximum pour donner des directives utiles compte tenu du temps dont nous disposions.*

Contenu du Tome 2

Le reste du **chapitre 1** contient une remarque sur la terminologie et décrit les types d'initiatives qui bénéficient de l'appui du Fonds mondial.

[Le chapitre 2, intitulé Nouveautés de la huitième série](#), décrit les changements mis en œuvre dans le cadre de la huitième série par rapport aux séries de financement antérieures.

[Le chapitre 3, intitulé Renseignements généraux sur le processus de soumission d'une demande de subvention de la huitième série](#), inclut des renseignements sur les différentes versions du formulaire de proposition, présente une liste des endroits où les candidats peuvent obtenir des copies du formulaire de proposition, de ses annexes et d'autres documents pertinents; et contient des renseignements sur le processus de soumission d'une demande de subvention. Le chapitre explique également certains concepts importants contenus dans toutes les propositions et donne des directives générales sur les étapes à suivre pour remplir le formulaire de proposition.

Le chapitre 4, intitulé Étapes à suivre pour remplir le formulaire de proposition de la série 8, donne des directives précises sur les étapes à suivre afin de remplir chaque rubrique du formulaire de proposition de la série 8 pour les candidats multipays. Le chapitre 4 se divise en quatre parties : le chapitre 4, partie 1 couvre les rubriques 1 et 2 du formulaire de proposition; le chapitre 4, partie 2 couvre les rubriques 3 et 4; le chapitre 4, partie 3 couvre la rubrique 5; et le chapitre 4, partie 4 porte sur l'Annexe D.

Rappel concernant le Tome 1 et les documents connexes

Si ce n'est déjà fait, il est suggéré de consulter le Tome 1 du présent guide (« S'y prendre tôt »). Le Tome 1 renferme des renseignements et des directives visant à aider les candidats dans le cadre du processus d'élaboration de la proposition, notamment en ce qui a trait à la soumission de minipropositions aux fins d'une éventuelle inclusion dans la proposition nationale. Y sont également analysés les facteurs que devraient prendre en considération les candidats éventuels qui comptent soumettre une proposition régionale ou une proposition hors ICN. Enfin, on y retrouve une analyse détaillée des points forts et des points faibles des propositions soumises dans le cadre des appels de propositions précédents fondée sur les commentaires formulés par les membres du Comité technique d'examen des propositions (CTEP). Le Tome 1 est publié en français, en anglais et en espagnol et il peut être téléchargé à l'adresse www.aidspan.org/guides.

Il est également suggéré de consulter les documents de l'Aidspan concernant la soumission de minipropositions, lesquels ont été publiés en décembre 2007. Ces documents, destinés à aider les instances de coordination dans le cadre du processus de soumission d'une miniproposition, sont publiés en anglais, en français, en espagnol et en russe et sont publiés à l'adresse www.aidspan.org/aidspanpublications.

Terminologie

Dans ce guide, le terme « proposition » désigne la demande de subvention soumise au Fonds mondial, tandis que le terme « programme » désigne les activités qui seraient mises en œuvre si la demande de subvention était retenue. Quant au terme « miniproposition nationale » (ou « miniproposition »), il sert à désigner les minipropositions soumises par les acteurs nationaux aux fins d'une éventuelle inclusion dans la proposition d'une instance de coordination.

L'acronyme ONG signifie organisation non gouvernementale, c'est-à-dire un organisme à but non lucratif exploité en dehors de la sphère du gouvernement. Les organismes communautaires sont un type d'ONG. Aux fins du présent guide, les renvois aux ONG englobent généralement les organismes communautaires.

Le Fonds mondial emploie le terme « indicatif » et ses variantes « indicatifs, indicative, indicatives » assez fréquemment (comme dans les expressions « estimation indicative » et « budget indicatif »). Le terme « indicatif » et ses variantes renvoient à des estimations planifiées plutôt qu'à des chiffres confirmés. Dans un budget indicatif, les chiffres ne seront pas ventilés autant qu'ils le seraient dans un budget plus détaillé. Il convient toutefois de préciser que les importantes sommes forfaitaires doivent néanmoins être justifiées.

Le Fonds mondial compte cinq types de propositions, classées selon leur source. Mentionnons celles soumises par une :

- Instance de coordination nationale (ICN)
- Instance de coordination sous-nationale (ICSN)
- Instance de coordination régionale (ICR)
- Organisation régionale
- Instance de coordination hors ICN (instance hors ICN)¹

Parfois, le Fonds mondial emploie l'acronyme ICN pour désigner non seulement les ICN, mais également les ICSN et les ICR. Cet emploi peut porter à confusion, mais le contexte permet généralement de clarifier la signification de l'acronyme.

Le Fonds mondial emploie en outre le terme « instance de coordination » pour désigner les ICN, les ICSN et les ICR. Dans le présent guide, nous donnons le même sens à ce terme.

Le Fonds mondial emploie le terme « instance hors ICN » pour désigner les propositions présentées par des organisations nationales autres que l'ICN et l'ICSN. Dans le présent guide, nous donnons le même sens à ce terme.

Il est à noter que le Fonds mondial tend à employer l'acronyme ICN et le terme « ICN nationale » de façon interchangeable. Dans le texte, nous n'employons habituellement que l'acronyme ICN, à moins que nous ne citions ou ne paraphrasions d'autres sources.

Par le passé, le Fonds mondial a employé le terme « composante » pour désigner les parties de la proposition propres à la maladie (p. ex., « composante tuberculose »). Pour la série 8, le Fonds a choisi d'employer le terme « élément » plutôt que « composante ». Dans le Tome 2 de notre guide (le présent document), le terme « élément » a été adopté. Veuillez toutefois remarquer que certaines directives du Fonds emploient encore le terme « composante ».

Chaque fois que le Fonds mondial lance une nouvelle série d'octrois de subventions, il publie des directives visant à aider les candidats à élaborer leurs propositions. Dans le cadre de la huitième série d'octrois de subvention, le titre de ce document est « Directives pour propositions - série 8 », mais dans le présent document, nous employons la forme « **Directives pour propositions de la série 8.** » De même, nous employons la forme « Directives pour propositions de la série 7 » pour les directives de la septième série. Dans

¹ Le Fonds mondial emploie les acronymes anglais pour désigner les instances de coordination nationale (CCM), régionale (RCM), sous-nationale (sub-CCM) et hors ICN (Non-CCM). Dans le présent guide, nous employons généralement les acronymes français, à moins que nous ne citions des documents publiés par le Fonds mondial.

le cadre de la série 8, le Fonds a produit le guide en deux volets, l'un étant destiné aux candidats pays seul, et l'autre, aux candidats multipays. Les deux volets comportent de fortes similitudes. Par conséquent, toute référence aux « Directives pour propositions de la série 8 » dans le présent guide renvoie aux deux volets de directives. Chaque fois qu'un sujet renvoie à un seul document, nous désignons les directives destinées aux candidats pays seul par « **Directives pour propositions de la série 8 – CPS** » et celles destinées aux candidats multipays par « **Directives pour propositions de la série 8 – CM.** »

Quels projets le Fonds mondial appuie-t-il?

Le Tome 1 du présent guide (« S'y prendre tôt ») dresse la liste des types d'initiatives qui bénéficieront (et ne bénéficieront pas) de l'appui du Fonds mondial, établie à partir de la liste fournie dans les Directives pour propositions de la série 7 du Fonds. Pour les Directives pour propositions de la série 8, le Fonds a révisé sa liste. La principale modification apportée à la liste est l'ajout d'une nouvelle rubrique sur les activités visant le renforcement des systèmes de santé (RSS). (Dans les Directives de la série 7, le Fonds a présenté les types d'activités de RSS dans une partie séparée des directives.) Quant aux autres modifications importantes, elles portent sur l'ajout de références supplémentaires sur les jeunes filles et les femmes, sur les actions auprès des communautés, sur le renforcement des systèmes communautaires et sur le développement de partenariats au niveau communautaire.

En raison des nombreuses modifications qui ont été apportées à la liste présentée dans le Tome 1 du présent guide, nous reproduisons la liste révisée ci-après. Il est à noter qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les initiatives pouvant être financées.

Les activités centrées sur les maladies peuvent comprendre, de façon non limitative, les exemples suivants :

- Interventions visant à changer les comportements comme l'éducation par des pairs;
- Activités visant à réduire la vulnérabilité des jeunes filles et des femmes aux trois maladies, avec par exemple un accès équitable aux programmes concernant la jeunesse et le filet de sécurité social, la prévention et la diminution de la violence sexospécifique, et le plaidoyer en faveur du changement et du respect du cadre juridique;
- Action auprès des communautés, y compris des mesures préventives axées sur les principales populations vulnérables;
- Interventions visant à prévenir la transmission par les soins médicaux en assurant la sécurité sanguine et la sécurité des injections;
- Programmes communautaires visant à atténuer l'impact des maladies, notamment les programmes destinés aux femmes, aux orphelins, aux enfants vulnérables et aux adolescents, ainsi qu'à réduire le poids des soins et du soutien, en particulier, sur les femmes;
- Renforcement des systèmes communautaires pour améliorer la mise en œuvre et les prestations de services, y compris le renforcement des capacités institutionnelles de base en assurant le développement des infrastructures matérielles et celui des organisations et des systèmes;
- Développement de partenariats au niveau communautaire, en mettant l'accent sur la création de relations systématisées parmi et entre les organisations communautaires locales pour améliorer la coordination, s'appuyer sur les compétences et aptitudes mutuelles, et optimiser les résultats des prestations de services liées à la/aux maladie(s);
- Programmes de soins à domicile et de soins palliatifs;
- Interventions liées à des interactions entre les trois maladies, y compris l'aménagement d'accès à la prévention par le biais de services de santé intégrés, notamment pour les femmes et les adolescents, avec des soins pour la santé de la reproduction;

- Approvisionnement et/ou accélération de l'approvisionnement en produits et équipements médicaux essentiels afin de prévenir, diagnostiquer et traiter les trois maladies, avec notamment l'introduction de traitements jusque-là indisponibles;
- Programmes sur le lieu de travail pour la prévention, les soins et/ou le traitement des employés, avec élaboration de politiques concernant ces programmes;
- Plans de cofinancement afin d'étendre les programmes du secteur privé aux communautés environnantes;
- Mise en place et soutien permanent des interventions gérées par des personnes vivant avec et/ou affectées par le VIH/SIDA, la tuberculose et/ou le paludisme, par exemple sous forme de groupes de soutien, de programmes d'information sur les traitements et de programmes de réduction des risques ;
- Recherche opérationnelle visant à améliorer le rendement du programme, notamment en déterminant des moyens efficaces d'augmenter la demande et d'améliorer l'accès à l'égard de services de qualité.

Mais pas :

- La recherche scientifique fondamentale ni les recherches cliniques visant à démontrer la sûreté et l'efficacité des nouveaux médicaments et vaccins (l'apport de soutien, de soins et de traitements aux personnes devenues séropositives au cours d'essais cliniques portant sur le VIH serait une activité finançable, dans le contexte des politiques nationales sur l'administration de traitements antirétroviraux); ou
- Les investissements lourds tels que la construction d'hôpitaux ou de cliniques.

Les domaines prioritaires du renforcement des systèmes de santé (pertinents dans le contexte du pays) peuvent comprendre, de façon non limitative :

- **L'information** : il existe un besoin commun de renforcer le suivi de la performance des systèmes de santé, particulièrement en rapport avec les trois maladies, avec la collecte et l'analyse de données de mesure de ces systèmes (par exemple des données sur la prestation de services publics et privés en appui sur des évaluations d'établissements), de meilleures données sur le personnel en utilisant de multiples sources de données, ou en développant la capacité de gestion de données de districts.
- **La prestation de services** : la bonne qualité et l'efficacité des soins personnels et non personnels aux personnes vivant avec ou affectées par le VIH, la tuberculose et/ou la malaria peuvent appeler des efforts de renforcement de la demande publique de services. Il peut s'agir d'actions telles que : renforcer la supervision et la gestion des ressources et des établissements, accroître l'implication de systèmes communautaires ainsi que de la société civile et du secteur privé dans la mise en œuvre de programmes de santé publique, et renforcer les services et laboratoires de diagnostic.
- **Les produits médicaux et technologies médicales** : pour permettre un accès plus équitable aux médecines et technologies essentielles, des actions peuvent être requises pour renforcer les politiques, les normes et les directives; la capacité à fixer et à négocier des prix; le système d'évaluation de la qualité des produits prioritaires; les systèmes d'achat, de stockage et de distribution; et le soutien pour l'utilisation rationnelle des médicaments, des produits et des équipements médicaux.
- **Le financement** : pour améliorer la protection et la couverture financière des risques des personnes vivant avec et/ou affectées par le VIH, la tuberculose et/ou le paludisme, ainsi que l'utilisation transparente et efficace des ressources, des actions appropriées peuvent comprendre : le renforcement des ressources financières pour le dépistage des trois maladies, et des actions pour améliorer l'accès financier aux services comme la création de mécanismes d'assurance sociale durables.
- **Le personnel de santé** : afin que le personnel (membre du secteur gouvernemental et non gouvernemental) soit mieux à même de fournir des services avec des résultats améliorés pour les trois maladies, les actions qui peuvent être appropriées comprennent : le renforcement des capacités de production du personnel de santé, l'amélioration de leur recrutement et de leur répartition, ainsi que des actions pour conserver le personnel ou accroître sa productivité. Les actions peuvent comporter, par exemple, de nouvelles approches dans les domaines suivants : formation avant et pendant l'emploi, renforcement

de la gestion du personnel, incitations en faveur de la répartition et de la rétention, et mobilité des tâches.

- **Le leadership et la gouvernance** : pour améliorer la gouvernance des systèmes de santé en relation particulière avec les effets du VIH, de la tuberculose et du paludisme, les actions appropriées peuvent comprendre : le renforcement de la capacité à plaider efficacement à propos des trois maladies, la formation de coalitions avec d'autres secteurs et des intervenants à l'extérieur du gouvernement, y compris la société civile, l'amélioration de la supervision et de la régulation des services, et le soutien des politiques et des systèmes de recherche en relation avec les trois maladies.

Surtout, les interventions de RSS transversales n'ont pas à se limiter aux seules activités relatives au secteur de la santé. Elles peuvent aussi viser d'autres secteurs comme l'éducation, le lieu de travail et les services sociaux si ces actions sont directement liées à la réduction de la propagation et des conséquences du VIH, de la tuberculose et/ou du paludisme.

Le texte susmentionné est tiré des Directives pour propositions de la série 8.

Chapitre 2 : Nouveautés de la huitième série

Ce chapitre décrit les modifications qui ont été mises en œuvre pour la huitième série d'octrois par rapport aux séries de financement précédentes.

Un certain nombre de modifications ont été apportées à l'information requise par le Secrétariat du Fonds mondial relativement au formulaire de proposition et à ses diverses annexes. Ces modifications sont essentiellement attribuables aux décisions du conseil du Fonds mondial, mais aussi aux commentaires formulés par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP), par un groupe de travail de partenaires techniques dirigé par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), par des partenaires axant spécifiquement leurs efforts sur les questions de genre, et à la consultation des acteurs sur le renforcement des systèmes communautaires. Le Secrétariat a aussi tenu compte des résultats d'un questionnaire qui a été complété par un certain nombre de candidats à la septième série d'octrois.

Les modifications sont décrites ci-après. Le cas échéant, nous avons indiqué entre crochets le numéro de la rubrique pertinente du formulaire de proposition. Ces numéros de rubrique s'appliquent également aux Directives pour propositions de la série 8 puisque les directives donnent des conseils relativement à chaque rubrique du formulaire de proposition; et au chapitre 4 du présent document (car il offre aussi des conseils pour chaque rubrique du formulaire de proposition). Les liens vers les rubriques pertinentes du chapitre 4 sont fournis dans le document.

Formulaire de proposition simplifié

Le Secrétariat a raccourci et simplifié le formulaire de proposition en retirant notamment les instructions figurant aussi dans les directives, de même que les questions exigeant des renseignements similaires dans diverses rubriques. Le formulaire de proposition (pour un seul élément d'une maladie) est passé d'environ 70 pages à quelque 40 pages. Les lecteurs vont également remarquer qu'un certain nombre de points du formulaire de proposition de la série 8 ont été déplacés par rapport au formulaire de proposition de la série 7.

Deux formulaires de proposition, et non un seul

Pour la série 8, le Secrétariat a préparé des formulaires de proposition séparés pour les candidats pays seul (ICN, ICSN et instances hors ICN) et les candidats multipays (ICR et organisations régionales). Cette modification a pour but de simplifier encore davantage le formulaire de proposition puisque dans les premières rubriques du formulaire (jusqu'à la fin de la Rubrique 2), l'information requise varie beaucoup selon le type de candidat. Les rubriques 3 à 5 des deux formulaires de proposition comportent de nombreuses similitudes mais ne sont pas identiques.

Financement à deux voies

Dans le cadre de la huitième série, le Fonds mondial recommande pour la première fois que les candidats désignent un bénéficiaire principal (ou plus) du secteur gouvernemental et un bénéficiaire principal (ou plusieurs) des secteurs non gouvernementaux pour chaque élément de maladie. Les candidats qui choisiront de *ne pas* suivre cette recommandation devront se justifier. Cette politique s'inscrit dans une volonté du Fonds mondial de renforcer non seulement le rôle du gouvernement relativement au travail du Fonds, mais aussi le rôle de la société civile et du secteur privé.

Les bénéficiaires principaux du secteur gouvernemental devraient être des ministères ou des services du gouvernement national ou sous-national, ou une agence gouvernementale comme le conseil national de lutte contre le SIDA.

Les principaux bénéficiaires non gouvernementaux doivent provenir d'un ou de plusieurs des secteurs suivants :

- ONG et organisations de base communautaire;
- Personnes vivant avec les maladies;
- Personnes représentant les principales populations affectées;
- Organisations confessionnelles;
- Secteur privé; et
- Institutions universitaires non gouvernementales.

Dans des cas exceptionnels où il est impossible de trouver des bénéficiaires principaux forts dans un pays, surtout les pays sans gouvernement légitime, en conflit et confrontés à des désastres naturels ou à des situations d'urgence complexes, le Fonds mondial envisagera d'accepter un partenaire de développement multilatéral (le plus souvent le PNUD) à titre de bénéficiaire principal. Dans ces situations, le Fonds préconiserait aussi la présence d'un bénéficiaire principal du pays issu du secteur gouvernemental ou non gouvernemental; par contre, le simple fait qu'un partenaire multilatéral soit envisagé à titre de bénéficiaire principal réduit la possibilité de trouver aussi un deuxième bénéficiaire principal au pays.

Consulter les rubriques 2.2.5 et 2.2.6; et les rubriques 2.3.2 et 2.3.3.

Le partage des coûts par opposition à la contrepartie financière

Certains candidats doivent satisfaire certains critères de recevabilité avant que le Fonds mondial ne puisse étudier leur proposition. Il existe des critères se rapportant (a) au niveau de revenu d'un pays; (b) au taux de morbidité de la maladie; (c) à l'optique de la proposition; et (d) au fonctionnement de l'instance de coordination (pour les demandes soumises par des ICN, des ICSN et des ICR).

Autre nouveauté de la série 8 concernant le niveau de revenu du pays, le Fonds mondial a remplacé l'ancien concept de contrepartie financière (employé dans certaines séries antérieures) par une formule de partage des coûts.

En vertu de l'ancien système de « contrepartie financière », les propositions émanant de pays désignés à revenu moyen inférieur et à revenu moyen supérieur (d'après le classement établi par la Banque mondiale) devaient démontrer que les contributions nationales aux programmes nationaux pour la lutte contre une maladie respectaient certains niveaux minimum. Dans le cas des pays à revenu moyen inférieur, la proportion des contributions nationales était d'au moins 10 pour cent la première année, et elle devait atteindre au moins 20 pour cent une fois la proposition parvenue à terme. Quant aux pays à revenu moyen supérieur, la proportion des contributions nationales était d'au moins 20 pour cent la première année, et elle devait atteindre au moins 40 pour cent une fois la proposition parvenue à terme.

Avec le nouveau système de « partage des coûts », la base des calculs est très différente, tout comme les montants concernés. La plus grande différence est que le Fonds mondial a décidé de tenir compte des « besoins nationaux » et non des « contributions nationales » pour la base de ses calculs. Ainsi, conformément aux exigences en matière

de partage des coûts pour la lutte contre une maladie spécifique, les candidats de pays à revenu moyen inférieur peuvent demander au Fonds mondial de contribuer jusqu'à concurrence de 65 pour cent du besoin national pour la durée de la proposition. Toutefois, lorsque le candidat effectue le calcul des 65 pour cent, il doit tenir compte de toutes les autres sources de financement du Fonds mondial qui sont disponibles au titre des subventions existantes (y compris les subventions non signées du septième appel à propositions) au cours des années correspondant à la période couverte par la proposition de la huitième série. Dans le cas des propositions émanant de candidats de pays à revenu moyen supérieur, le montant total pouvant être demandé auprès du Fonds mondial s'établit à 35 pour cent.

L'exigence en matière de partage des coûts se rapporte à tous les candidats d'ICN, d'ICSN et d'instances hors ICN de pays à revenu moyen inférieur et supérieur, et à certains candidats ICR. Elle ne s'applique pas aux candidats d'organisations régionales. Au sujet des ICR, l'exigence en matière de partage des coûts s'applique uniquement dans les cas où la proposition demande un financement pour de petits États insulaires, ou des pays qui se sont unis pour soumettre une proposition, et la mise en œuvre de la proposition sera faite par pays et contribuera aux programmes nationaux de lutte contre la maladie dans les pays concernés.

[Consulter la rubrique 5.1, partie H.]

Comme c'était le cas pour la série 7, les pays à revenu faible ne sont pas tenus de satisfaire des exigences en matière de revenu.

Critères de recevabilité des candidats de pays à revenu moyen supérieur

Les propositions de pays à revenu moyen supérieur doivent aussi démontrer une charge de morbidité suffisamment élevée pour être soumises aux fins d'examen par le Fonds mondial. Pour la série 8, le Fonds a adopté un nouveau critère visant à établir si la charge de la maladie est suffisamment élevée. Le tableau suivant établit la comparaison entre le nouveau critère et ceux qui étaient en place pour la série 7.

Tableau 2.1 – Critères de la charge de morbidité de la série 8 par opposition à la série 7

Maladie	Série 7	Série 8
VIH	Le rapport de la séroprévalence du VIH chez l'adulte (selon les rapports de l'ONUSIDA, multiplié par 1 000) en fonction du revenu national brut par personne (selon la méthode Atlas rapportée par la Banque mondiale) est supérieur à cinq.	<p>L'ampleur de l'épidémie dans le pays ciblé par la proposition est telle qu'elle a des conséquences mesurables sur les données démographiques comme l'espérance de vie, et d'importantes ressources externes supplémentaires sont requises pour lutter contre cette épidémie.</p> <p style="text-align: center;">OU</p> <p>L'ampleur de l'épidémie qui touche une population vulnérable dans le pays ciblé par la proposition est telle qu'il existe un risque de propagation accélérée au sein de cette population vulnérable et d'importantes ressources externes supplémentaires sont requises pour lutter adéquatement contre l'épidémie.</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>Le pays visé par les activités de la proposition doit faire partie de la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement, publiée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE).</p>

Maladie	Série 7	Série 8
Tuberculose	Le pays figure sur la liste des 22 pays de l'OMS où la morbidité est élevée ou sur la liste des 41 pays de l'OMS qui représentent 97 pour cent du fardeau estimatif des nouveaux cas de tuberculose attribuables au VIH/SIDA.	Le pays visé par les activités de la proposition fait partie de la liste de l'OMS des pays où la morbidité est élevée ou de la liste de l'OMS des pays qui représentent 95 pour cent de tous les nouveaux cas de tuberculose attribuables au VIH/SIDA.
Paludisme	Plus d'un décès par tranche de 1 000 personnes par an est attribué au paludisme.	Le pays compte plus d'un décès par tranche de 1 000 personnes attribué au paludisme d'après les données de l'OMS.

Comme pour la série 7, les propositions émanant des pays à revenu moyen supérieur sont admissibles au financement si ces candidats bénéficient de l'exception de recevabilité pour les prêts aux « petites économies insulaires » par rapport aux critères de l'Association Internationale de Développement, quel que soit le taux de morbidité de la maladie à laquelle ils sont confrontés.

De même, les pays à revenu moyen supérieur ne sont pas tenus de procéder aux calculs visant à établir s'ils satisfont aux critères de taux élevé de la maladie. Le Fonds mondial a déjà effectué les calculs; sa liste des pays qui satisfont aux critères est présentée à la Partie C de l'Annexe 1 des Directives pour propositions de la série 8. L'Annexe dresse aussi la liste des petites économies insulaires qui sont recevables quel que soit le taux de morbidité.

L'établissement du niveau de revenu d'un pays

Dans le cadre de la huitième série, le Secrétariat du Fonds mondial a classé les pays par niveau de revenu (en se fondant sur l'information fournie par la Banque mondiale) au moment de l'appel à propositions. En vertu de cette nouvelle politique du Conseil, si un pays passe d'un niveau de revenu au niveau de revenu supérieur en un an, il a droit à une période de grâce d'un an. Pour la série 8, cinq pays sont touchés par cette nouvelle politique. Ainsi, dans le cadre de la huitième série :

- L'économie du Bhoutan reste classée « faible revenu » par la Banque mondiale, bien que celle-ci place actuellement le niveau de revenu de ce pays à « revenu moyen inférieur »; et
- Les économies du Brésil, de la Bulgarie, du Kazakhstan et de la Serbie restent classées « revenu moyen inférieur » par la Banque mondiale, bien que celle-ci place actuellement le niveau de revenu de ces pays à « revenu moyen supérieur ».

Renforcement des systèmes de santé (RSS)

Comme ce fut le cas dans les deux dernières séries, les activités de RSS doivent être intégrées à un ou plusieurs éléments de maladie de la proposition; il n'y a aucun élément séparé pour le RSS. Nouveauté de la série 8 : les candidats peuvent, à leur gré, inclure des activités de RSS transversales, c'est-à-dire des activités qui ont une incidence sur plus d'une maladie, dans des rubriques séparées du formulaire de proposition réservées aux activités de RSS transversales. La justification entourant cette approche est de donner une certaine souplesse aux candidats relativement à la manière dont ils soumettent une demande de subvention en vue de remédier aux faiblesses des systèmes de santé qui ont des conséquences sur la propagation du VIH, de la tuberculose et du paludisme sur une base *transversale*.

Il est à noter que les activités de RSS transversales peuvent être incluses uniquement dans *un* élément de maladie d'une proposition donnée. De plus, si un élément de maladie comporte des activités de RSS transversales, le CTEP sera en mesure de recommander a) à la fois les interventions spécifiques à la maladie et les activités de RSS transversales; ou b) seulement les interventions spécifiques à la maladie; ou c) seulement les activités de RSS transversales.

Pour la série 8, le Fonds mondial recommande aux candidats d'envisager de s'appuyer sur les six éléments de base pour des systèmes de santé solides à titre de catégories des activités de RSS dans le cadre de leur proposition. Ces éléments de base ont été incorporés à la liste des initiatives que le Fonds est prêt à envisager. Consulter « [Quels projets le Fonds mondial appuie-t-il?](#) » à l'introduction du chapitre 1.

Dans le cadre de la huitième ronde, le Fonds a aussi passé en revue le tableau des indicateurs du Guide de suivi et d'évaluation afin d'expliquer plus clairement comment les activités de RSS transversales peuvent être liées aux résultats obtenus concernant le VIH, la tuberculose et le paludisme. Le guide est présenté à titre de référence à la rubrique 4B des Directives pour propositions de la série 8.

[Consulter les rubriques 4B et 5B.]

Comme pour les deux dernières séries de subvention, les candidats peuvent inclure les activités de RSS se rapportant essentiellement à une maladie dans la description du programme liée à cet élément de maladie.

Le Fonds mondial a produit une Fiche d'information rattachée à la série 8 et intitulée « Approche du Fonds mondial sur le renforcement des systèmes de santé » qui est publiée à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

Renforcement des systèmes communautaires (RSC)

De nombreuses références au renforcement des systèmes communautaires (RSC) ont été ajoutées au formulaire de proposition en vue de a) souligner l'importance du rôle du secteur non gouvernemental dans la mise en œuvre des subventions, et b) encourager les candidats à inclure leurs mesures d'applications en vue de renforcer les systèmes communautaires nécessaires à la mise en œuvre des subventions du Fonds mondial.

Le Fonds mondial a produit une Fiche d'information rattachée à la série 8 et intitulée « Renforcement des systèmes communautaires » qui est publiée à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/. La fiche d'information mentionne que le RSC met en valeur des « initiatives qui contribuent au développement et/ou au renforcement des organisations communautaires pour améliorer la connaissance et l'accès à une prestation améliorée de services de santé. » Elle explique que les principales activités de RSC peuvent être orientées sur :

- le renforcement des capacités des principales activités des organisations communautaires;
- le financement durable à long terme de ces organisations; et
- le développement de partenariats au niveau local pour améliorer la coordination, accroître l'impact et éviter les duplications en termes de prestations de services.

La fiche d'information ajoute que les initiatives de RSC peuvent être nécessaires pour soutenir le travail d'un grand nombre d'ONG, dont les organisations de soins à domicile, les organisations de soutien aux personnes vivant avec et/ou affectées par les maladies, les organisations religieuses et confessionnelles, les organisations de femmes, les

organisations de jeunesse, les centres communautaires et les organisations du secteur privé.

À la rubrique 4.7.1 du formulaire de proposition (la rubrique sur la durabilité du programme), les candidats se voient expressément demander de décrire comment leur proposition contribue au renforcement et/ou au développement supplémentaire de systèmes publics, privés et communautaires pour améliorer la prestation des services et les résultats.

À la rubrique 4.9.6 du formulaire de proposition (Renforcement de la capacité de mise en œuvre), où les candidats se voient demander de décrire toutes initiatives en assistance technique et de gestion incluses dans la proposition, le Fonds mondial a ajouté une remarque à l'effet qu'il encourage les efforts nationaux visant à renforcer la capacité de mise en œuvre gouvernementale, non gouvernementale et communautaire.

Enfin, le RSC est présenté à la partie du formulaire de proposition où les candidats se font demander de décrire les activités de RSS transversales, c'est-à-dire les activités de RSS qui auront un effet sur au moins deux des trois maladies ciblées par le Fonds mondial [Rubrique 4B]. Il est ainsi reconnu que les ONG, le secteur privé et les communautés touchées par les maladies représentent chacune une composante intégrale du système de santé, de même que le secteur gouvernemental. Les candidats doivent décrire les activités orientées vers le renforcement de la capacité (et de la couverture) sous-jacente de prestation de services au niveau communautaire si les interventions planifiées bénéficient à plus d'une des trois maladies, et si le résultat du soutien demandé contribuera à améliorer les rendements obtenus relativement aux maladies.

Consolidation des subventions

Le formulaire de proposition pour la série 8 donne à chaque candidat l'occasion de déterminer les subventions existantes qu'il voudrait consolider avec ses subventions de série 8 (si sa demande de subvention était retenue). Cette mesure s'inscrit dans la volonté de simplifier et d'améliorer l'administration de la gestion des subventions, et l'alignement avec les systèmes internes du pays.

Il est à noter que le formulaire de proposition se limite à inviter les candidats à indiquer leur intérêt à obtenir une consolidation de subventions. La consolidation ne serait pas abordée ou poursuivie avant l'approbation des demandes de la série 8 et le début des négociations sur l'accord de subvention.

Le Fonds mondial a préparé une fiche d'information sur la consolidation des subventions qui est publiée à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

[Consulter la rubrique 3.4. Les directives pour propositions de la série 8 abordent aussi la question de la consolidation des subventions à la rubrique 4.6.1 (Autre(s) subvention(s) du Fonds mondial).]

Les questions de genre

Le Fonds mondial a pris plusieurs mesures pour encourager les candidats à intégrer des approches sensibles aux questions de genre dans leurs propositions de la série 8 :

- l'instance de coordination se voit demander d'inclure un énoncé sur ses capacités et ses connaissances en ce qui concerne les questions de genre [rubrique 2.1.3(b)];

- les candidats pays seul se voient demander de joindre des documents justificatifs aux propositions de politiques nationales (le cas échéant) pour obtenir l'égalité des genres;
- le formulaire de proposition demande de fournir des données épidémiologiques et des statistiques démographiques subdivisées par sexe et par âge [rubriques 4.2.1 et 4.2.2];
- le formulaire de proposition demande aux candidats, lorsqu'ils précisent les principales contraintes et lacunes/manques dans les interventions actuelles à l'égard de la maladie, d'examiner si les femmes, les filles et les minorités sexuelles ont un accès disproportionnellement faible aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien associés à la lutte contre le VIH [rubrique 4.3]; et
- de nombreuses révisions ont été apportées au formulaire de proposition et aux Directives pour propositions de la série 8, donnant à penser que les candidats assurent que leurs stratégies de mise en œuvre vont améliorer l'accès aux services pour les femmes, les filles et les minorités sexuelles.

Ces mesures sont le résultat de ce que le Fonds mondial appelle « une volonté globale » de développer les actions adaptées au genre pour lutter contre les maladies. Dans le cadre des Directives pour propositions de la série 8, le Fonds mentionne qu'il encourage les candidats « à réfléchir à la façon dont ces maladies affectent différemment *les populations clés affectées*, et en particulier, la façon dont les femmes et les filles sont touchées comparativement aux garçons et aux hommes et les mesures qui sont prises ou proposées dans le cadre de la série 8 pour réduire ces différences. »

La rubrique 4.5.4 des Directives pour propositions de la série 8 fait souvent état des femmes, des filles et des minorités et renvoie les candidats à la fiche d'information de la série 8 intitulée « Garantir une approche sensible aux questions de genre », publiée à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

Financement des ICN

Les propositions de la série 8 ne peuvent pas inclure des coûts pour couvrir les activités de l'ICN, ce qui représente un changement par rapport aux dernières séries. Cette nouveauté s'explique par le fait que le Fonds mondial a établi une source de financement séparée pour financer le fonctionnement des ICN. Pour plus de renseignements, consulter la publication n° 85 du Global Fund Observer, produite par l'Aidspan et présentée à l'adresse www.aidspan.org/gfo.

Composition des ICN

À la suite des modifications apportées par le Conseil du Fonds mondial aux directives sur les ICN (« Directives sur l'objectif, la structure, la composition et le financement des Instances de coordination nationales (CCM) et les critères d'éligibilité pour l'obtention de subventions »), le Fonds mondial recommande maintenant aux ICN d'inclure des représentants des principales populations affectées.

Le Fonds mondial a adopté la définition de l'ONUSIDA suivante des « principales populations affectées » : femmes et jeunes filles, jeunes, hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes (MSM), usagers de drogues injectables ou autres, professionnel(le)s du sexe, personnes vivant dans la pauvreté, prisonniers, travailleurs migrants, personnes en situation de conflit ou de post-conflit, réfugiés et déplacés internes.

Il faut toutefois noter qu'il ne s'agit que d'une recommandation. Ce n'est *pas* une des exigences que les ICN candidates doivent satisfaire pour que le Fonds mondial étudie leur proposition.

[Consulter l'Annexe D du formulaire de proposition.]

Chapitre 3 : Renseignements généraux sur le processus de soumission d'une demande de subvention de la huitième série

Le présent chapitre décrit le document de directives que le Fonds mondial a produit aux fins de la série 8. Il contient de courtes remarques sur l'élaboration d'une proposition, il fournit des renseignements sur les endroits où les candidats peuvent s'adresser pour obtenir des renseignements sur le contenu technique de leurs propositions et sur le financement accessible dans le cadre de la série 8, il décrit les différentes versions du formulaire de proposition, et il indique où les candidats peuvent obtenir des copies du formulaire de propositions et de ses annexes. Il dresse aussi la liste d'autres documents et liens pertinents. Outre ce qui précède, le processus de soumission d'une demande de subvention y est brièvement exposé et les principaux concepts utilisés dans toutes les propositions y sont expliqués. Enfin, le chapitre donne des directives générales sur les étapes à suivre pour remplir le formulaire de proposition.

Directives pour propositions de la série 8

Le Fonds mondial a élaboré des directives sur la préparation de propositions dans le cadre de la huitième série (appelées « Directives pour propositions de la série 8 » dans le présent document).² La première partie des directives contient des renseignements généraux sur la façon d'obtenir un formulaire de proposition, le format du formulaire de proposition et des annexes, la langue utilisée dans les propositions, le type d'activités auxquelles le Fonds mondial va accorder son soutien, et l'influence des nouvelles politiques du Conseil du Fonds mondial sur la série 8. Cette partie résume aussi les principes directeurs du Fonds et contient des directives sur le processus que les candidats devraient développer pour s'assurer d'une forte participation de tous les partenaires dans l'élaboration de la proposition.

Les candidats sont vivement encouragés à lire attentivement cette section des directives avant de commencer à remplir le formulaire de proposition. Des copies des Directives pour propositions de la série 8 sont offertes dans les six langues officielles de l'ONU, à savoir l'arabe, le chinois, l'anglais, le français, le russe et l'espagnol, à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

Les Directives pour propositions de la série 8 donnent des conseils qui aident les candidats à remplir chaque rubrique du formulaire de proposition. Nous reprenons pratiquement tous les conseils énoncés dans cette partie des Directives pour propositions de la série 8 dans notre guide des étapes à suivre pour remplir le formulaire de proposition au chapitre suivant du présent guide.

À l'annexe 1 aux Directives pour propositions de la série 8, le Fonds mondial donne les listes des pays désignés à revenu inférieur et à revenu moyen inférieur par la Banque mondiale; une liste des pays désignés à revenu moyen supérieur par la Banque mondiale et autorisés à soumettre une demande de subvention dans le cadre de la huitième série pour un ou plusieurs des trois éléments de maladie, ainsi qu'une liste des petits États insulaires autorisés à soumettre une demande de subvention, sous réserve de certaines conditions.

² Le Fonds a produit le guide en deux volets : un pour les candidats pays seul, et un autre pour les candidats multipays. Les deux volets comportent de fortes similitudes. Lorsqu'il convient de faire une distinction entre les deux documents, nous désignons les directives destinées aux candidats pays seul par « Directives pour propositions de la série 8 – CPS » et celles destinées aux candidats multipays par « Directives pour propositions de la série 8 - CM. »

À l'annexe 2 des Directives pour propositions de la série 8, le Fonds mondial énumère les critères sur lesquels le CTEP fondera son évaluation des propositions soumises par les candidats dans le cadre de la huitième série et présélectionnées par le Secrétariat du Fonds mondial. Les candidats doivent se familiariser avec ces critères avant de remplir leur proposition.

À l'annexe 3, le Fonds mondial dresse la liste des types d'activités qui bénéficieront (et qui ne bénéficieront pas) de son soutien. Nous avons reproduit la liste sous « [Quels projets le Fonds mondial appuie-t-il?](#) » au Chapitre 1 : Introduction.

Enfin, l'annexe 4 décrit le processus utilisé par le Fonds mondial pour sélectionner et passer en revue les propositions soumises dans le cadre de la série 8.

Processus d'élaboration d'une proposition

Dans le Tome 1 du présent guide, l'Aidspan suggère aux candidats de concevoir un plan d'action pour l'élaboration de leur proposition. Le plan d'action doit prévoir toutes les étapes à suivre concernant la rédaction, l'approbation et la soumission de la proposition. De plus, à chaque étape doit être assignée une date d'échéance. Si vous ne vous êtes pas déjà livré à un processus de sollicitation des minipropositions dans votre pays en vue de leur intégration possible à la proposition, vous devez tenir compte de ces étapes dans votre plan d'action. Les ICR et les organisations régionales doivent indiquer dans leur plan d'action qu'il leur faut consulter les ICN des pays mentionnés dans leur proposition et faire approuver la version définitive de leur proposition par l'ICN.

Dans leur plan d'action, toutes les instances de coordination doivent accorder à leurs membres suffisamment de temps pour qu'ils émettent leurs commentaires et approuvent la proposition.

Les candidats sont priés de consulter le Tome 1 du présent guide pour obtenir directives détaillées sur le processus d'élaboration de la proposition.

Qu'est-ce que le Rolling Continuation Channel?

Certains candidats éventuels se demanderont peut-être s'ils doivent soumettre une proposition dans le cadre de la série 8 ou, plutôt, recourir au Rolling Continuation Channel. Le Fonds mondial a récemment créé un nouveau mécanisme de financement mieux connu sous son appellation anglaise, le "Rolling Continuation Channel (RCC)". Le RCC permet aux organisations bénéficiant de subventions qui portent énormément de fruits de soumettre des demandes de financement soutenu une fois leurs subventions parvenues à terme, en vertu d'un processus distinct des canaux de financement axés sur des séries d'octrois de subventions. Les candidats RCC sont autorisés à demander jusqu'à six ans de financement en deux phases de trois ans.

Toutefois, les demandes en vertu du RCC sont autorisées sur invitation seulement. Le Fonds mondial identifie les octrois admissibles aux fins du RCC et invite les organisations concernées à soumettre une proposition. Les dernières invitations visant à soumettre une demande au titre du RCC ont été envoyées le 1er décembre 2007. La date prévue des prochaines invitations est le 17 mars 2008. Les organisations invitées à faire une demande au titre du RCC devront évaluer si cette méthode est préférable à la soumission d'une proposition dans le cadre de la huitième série. Elles ne sont pas autorisées à soumettre deux fois la proposition, soit au titre du RCC et dans le cadre de la série 8.

Directives sur le contenu technique des propositions

Le Fonds mondial ne fournit aucune directive sur le contenu technique des propositions et l'Aidspan ne tente pas de le faire dans ce guide. Dans le Tome 1 du présent guide, l'Aidspan a énuméré un certain nombre d'organisations que les candidats peuvent consulter pour obtenir une assistance technique.

Aide financière disponible pour la huitième série

Dans un communiqué de presse annonçant le lancement de la série 8, le Fonds mondial a mentionné qu'il prévoit une hausse significative des demandes de subventions dans le cadre de la série 8 « dans la mesure où les pays continuent d'accroître leurs efforts, au niveau national, en termes de prévention et de soins ». La série 7 avait été la élevée jusqu'à présent avec 73 nouveaux financements approuvés, pour une valeur de plus de 1,1 milliard \$US sur deux ans. Le Fonds prévoit qu'il disposera d'environ 2 milliards \$US pour la série 8 et cette somme pourrait augmenter, des promesses de don additionnelles continuant d'être adressées par des donateurs.

Versions du formulaire de proposition

Comme il a été expliqué au chapitre précédent, il y a deux formulaires de propositions distincts pour la série 8, à savoir un pour les candidats pays seul (les ICN, les ICSN et les Instances hors ICN), et un autre pour les candidats multipays (les ICR et les organisations régionales).

Les formulaires de proposition sont présentés en un seul format, soit en fichier Word. Le fichier contient certaines macros. Le Fonds les a intégrées de façon à faciliter la sélection des cases à cocher ou des boutons associés à un certain nombre de points du formulaire de proposition. Si le niveau de sécurité de l'ordinateur est au réglage « élevé », ces macros seront désactivées à l'ouverture des fichiers contenant le formulaire de proposition. Ou encore, le système demandera s'il doit activer les macros du formulaire de proposition. Dans ce cas, il est suggéré d'activer les macros. Si les macros sont désactivées, il sera probablement plus difficile de sélectionner les cases ou les boutons. Dans cette situation, il est suggéré de saisir « X » ou « Oui », selon le cas, à proximité ou en remplacement de la case pertinente ou du bouton concerné. Il est suggéré de ne pas *double-cliquer* sur la case ou le bouton car cela pourrait avoir pour effet d'ouvrir deux fenêtres Visual Basic; si cela se produit, il est conseillé de fermer ces deux fenêtres et de continuer à travailler avec le formulaire de proposition.

Il sera possible de formater tous les textes saisis dans le fichier Word. Les fichiers Word pourront également être divisés, puis rassemblés plus tard; cette fonction peut se révéler utile si différentes sections des formulaires de proposition sont remplies par des personnes différentes.

Endroits où se procurer des copies du formulaire de proposition et des annexes

Vous pouvez télécharger des copies du formulaire en format Word dans les six langues officielles des Nations Unies sur le site Web du Fonds mondial à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

Le formulaire de proposition se divise en quatre parties :

1. Rubriques 1 et 2 (Résumé du financement et Résumé du candidat). Au moment d'aller sous presse, cette partie portait le titre « Rubriques 1-2 Recevabilité » sur le site Web du Fonds mondial. Les rubriques 1 et 2 sont identiques pour les demandes concernant le VIH, la tuberculose et le paludisme. Si la demande porte sur plus d'un élément de maladie, les rubriques 1 et 2 n'ont pas à être remplies plus d'une fois.
2. Rubriques 3, 4 et 5 (Résumé de la proposition, Description du programme et Demande de financement). Les rubriques 3 à 5 sont distinctes et il y en a une pour chacune des trois maladies. Au moment d'aller sous presse, ces

- rubriques portaient simplement les titres « VIH », « Tuberculose » et « Paludisme » sur le site Web du Fonds mondial.
3. Rubrique 4B (Description du programme – Interventions de renforcement des systèmes de santé transversales). Cette rubrique du formulaire de proposition est facultative. La rubrique 4B peut être intégrée à un seul élément de maladie de votre proposition.
 4. Rubrique 5B (Demande de financement – Demande de financement d'interventions de RSS transversales). Cette rubrique du formulaire de proposition est facultative. Par contre, s'il est décidé que la rubrique 4B sera intégrée à la proposition, il faudra également intégrer la rubrique 5B.

Tous les candidats devront obtenir les parties 1 et 2 des formulaires de proposition tel que décrit ci-haut. Les candidats qui incluent des activités d'interventions de RSS transversales n'auront pas à obtenir les parties 3 et 4.

Le formulaire de proposition compte trois annexes obligatoires fournies par le Fonds mondial :

- Annexe A : Cadre de performance
- Annexe B : Liste préliminaire de produits pharmaceutiques, produits médicaux et équipement médical
- Annexe C : Précisions sur les membres des CCM, sous-CCM ou ICR

Il y a trois versions des annexes A et B, soit une pour chacune des trois maladies.

Le quatrième document en annexe au formulaire de proposition fourni par le Fonds mondial est l'Annexe D : Critères de recevabilité minimum concernant les CCM, sous-CCM et ICR. Cette annexe est requise dans certains cas [Consulter la rubrique 2.2.1 au Chapitre 4 : Étapes à suivre pour remplir le formulaire de proposition de la série 8].

Toutes ces annexes sont présentées en format Excel et peuvent être téléchargées du site Web du Fonds mondial à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/.

Vous pouvez également télécharger un modèle de budget en format Excel à partir de ce site. L'utilisation de ce modèle est facultative. Il est offert en différentes versions pour correspondre aux diverses versions de Microsoft Excel utilisées par les candidats dans des pays en particulier. Au moment d'aller sous presse, le Fonds mondial avait affiché la version entièrement automatisée du modèle en anglais, en français, en espagnol, en russe et en arabe, ainsi qu'une version partiellement automatisée en anglais, en français, en espagnol et en russe.

Des copies du formulaire de proposition, des annexes et du modèle de budget peuvent être obtenues en communiquant avec les bureaux locaux d'ONUSIDA, de l'OMS et du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP). (Ces documents seront sur CD-ROM.) En cas de problème pour obtenir le formulaire de proposition, écrivez au Fonds mondial à l'adresse suivante :

Directeur des services consultatifs pour propositions
Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
8, chemin de Blandonnet
CH-1214 Vernier - Genève
Suisse
Courriel : proposals@theglobalfund.org

Autres documents et liens pertinents

Documents

Le Fonds mondial recommande aux candidats de prendre connaissance d'une foule d'autres documents avant de remplir leurs propositions. Ils sont énumérés ci-après. Tous ces documents sont publiés à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/. Ce site Web contient une liste de catégories. En cliquant sur une catégorie, le site vous dirigera vers la page des documents. Il est parfois difficile de savoir quels sont les documents qui sont disponibles dans chaque catégorie; par conséquent, nous avons classé l'information par catégorie et nous avons précisé l'adresse du site web de chaque catégorie, comme suit :

FAQ sur la série 8 et Fiches d'information

www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/other/

Questions fréquemment posées concernant la série 8

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies. Non disponibles au moment d'aller sous presse.

Fiche d'information sur le renforcement des systèmes communautaires

Fiche d'information sur le financement à deux voies

Fiche d'information sur les questions de genre

Fiche d'information sur la consolidation des subventions

Fiche d'information sur le renforcement des systèmes de santé

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies. Au moment d'aller sous presse, seules les versions anglaises étaient affichées.

Directives et critères minimum concernant les ICN, les ICSN et les ICR

www.theglobalfund.org/fr/apply/mechanisms/guidelines/

Directives sur l'objectif, la structure, la composition et le financement des Instances de coordination nationales (CCM) et les critères d'éligibilité pour l'obtention de subventions

Aussi appelées « Directives des ICN »

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies.

Clarifications sur les critères minimum concernant les instances de coordination nationales (CCM) Série 8

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies, et en portugais.

Suivi et évaluation

http://www.theglobalfund.org/fr/performance/monitoring_evaluation/

Guide de suivi et d'évaluation (S&E) – Version 2006

Rassemble l'essentiel des pratiques exemplaires en matière de suivi et d'évaluation.

Publié en anglais, en français, en espagnol et en russe.

(Le Guide est en cours de révision. Au moment d'aller sous presse, le site Web susmentionné proposait un addenda publié en mars 2008, en anglais seulement)

Outil de renforcement des Systèmes de S&E

Cet outil permet aux organisations d'évaluer les systèmes et les plans de S&E.

Publié en format PDF en anglais et en français. Disponible en format Excel en anglais, en français, en espagnol, et russe et en portugais. Consulter le site Web susmentionné pour obtenir des explications sur l'utilisation des différents formats.

Les directives sur la mise en œuvre de l'outil de renforcement sont aussi publiées en anglais, en français, en espagnol, en russe et en portugais.

Directives pour le financement axé sur la performance

Ce document fournit aux bénéficiaires de subventions des détails opérationnels sur le système de financement axé sur la performance du Fonds mondial.

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies.

Gestion des achats et des stocks

www.theglobalfund.org/fr/about/procurement/

Guide d'élaboration d'un plan de gestion des achats et des stocks

Publié en français, en anglais, en espagnol et en russe.

Aide technique et autres directives

www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/technical/

Faire du co-investissement une réalité

Rédigé par la GBC et la GTZ, ce guide explique en quoi consiste le co-investissement et propose des études de cas.

Publié en français et en anglais.

Comité technique d'examen des propositions

www.theglobalfund.org/fr/about/technical/report/

Rapport du groupe d'examen technique et du Secrétariat sur les propositions de la série 7

Publié en anglais, en français et en espagnol.

Processus de recours

<http://www.theglobalfund.org/fr/about/technical/appeals/>

Règles régissant le processus de recours du Fonds mondial pour les candidatures non approuvées pour financement

Ce document contient des renseignements sur la recevabilité des appels des décisions du Conseil du Fonds mondial, sur leurs justifications, les conditions et les procédures applicables.

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies. Au moment d'aller sous presse, seules les versions en anglais, en français, en espagnol et en russe étaient affichées.

Formulaires de recours pour les séries d'appel à proposition

Publiés en anglais, en français, en espagnol et en russe.

Documents relatifs à la négociation et à la gestion des subventions

www.theglobalfund.org/fr/about/policies_guidelines/

Dispositions fiduciaires pour les bénéficiaires de subventions

Ce document décrit les rôles et les responsabilités des différentes entités du Fonds mondial chargées des dispositions de justifications et du système de financement axé sur la performance.

Publié dans les six langues officielles des Nations Unies.

Directives pour l'audit annuel des comptes d'un programme

Ce document fournit des détails sur les exigences du Fonds mondial concernant les vérifications externes annuelles des dépenses des bénéficiaires principaux et des sous-bénéficiaires.

Publiées dans les six langues officielles des Nations Unies.

Autres documents ne figurant pas sur les sites Web susmentionnés :

LFA Guidelines for the Principal Recipient Assessment

Publié en anglais.

www.theglobalfund.org/en/files/about/structures/lfa/background/LFAToolsGuidelines/BeforeGrantImplementation/LFA_Guidelines_PR_Assessment.pdf

The Framework Document of the Global Fund to Fight AIDS, Tuberculosis and Malaria
Expose les principes de fonctionnement fondamentaux du Fonds mondial.
Publié en anglais.

www.theglobalfund.org/en/files/about/governance/Framework_document.pdf

The Paris Declaration on Aid Effectiveness

Présente un accord international sur les efforts accrus d'harmonisation, d'alignement et de gestion de l'aide en vue d'obtenir des résultats.

Publié en anglais.

www.oecd.org/document/18/0,2340,en_2649_3236398_35401554_1_1_1_1,00.html

Health Metrics Network Assessment Tool

Propose un outil d'évaluation de l'OMS pour les systèmes d'information nationale sur la santé.

Publié en anglais.

www.who.int/healthmetrics/tools/hmn_assessment_tool_ver2.xls

Autres liens

Les sites Web mentionnés à la rubrique précédente proposent également des liens vers d'autres sites où vous trouverez des documents et renseignements pertinents. Parmi ces liens, mentionnons celui qui dirige l'internaute vers divers guides de l'Aidspan (le lecteur en trouvera la liste à la [préface](#) du présent guide). Ils comprennent aussi les liens suivants :

- Outils et renseignements de GAS sur le coût des médicaments
www.theglobalfund.org/fr/about/procurement/; et
- Information sur les partenaires techniques et autres organismes de référence
www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/technical/.

Processus de soumission d'une demande de subvention

La date limite de soumission des propositions pour la série 8 est le 1^{er} juillet 2008. Les soumissions doivent comprendre à la fois une version électronique (sur écran) et une version imprimée (sur papier) du formulaire de proposition. Les deux copies doivent être identiques. La version imprimée du formulaire de proposition doit comporter toutes les signatures nécessaires.

La version électronique (sur écran) doit parvenir au Fonds mondial le mardi 1^{er} juillet 2008 à midi au plus tard, heure locale de Genève, Suisse. Elle doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse proposals@theglobalfund.org.

La version imprimée (sur papier) de la proposition doit avoir été postée à l'adresse du Fonds mondial le mardi 1^{er} juillet 2008 à midi au plus tard, heure locale de Genève, Suisse, le cachet de la poste, de la messagerie ou de tout autre fournisseur de services indépendant faisant foi. Les propositions doivent être envoyées à l'adresse suivante :

Directeur des services consultatifs pour propositions
Le Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme
8, chemin de Blandonnet
CH-1214 Vernier - Genève
Suisse

Les propositions envoyées dans n'importe laquelle des six langues officielles des Nations Unies recevront toutes le même traitement. Le Comité technique d'examen des propositions travaille principalement en langue anglaise. Sauf si le candidat envoie au Fonds sa propre traduction en anglais de la proposition rédigée dans une autre langue, le Secrétariat prendra les dispositions pour faire traduire les propositions en anglais. Il fera

traduire le formulaire de proposition et toutes les pièces jointes obligatoires (c.-à-d. les pièces jointes que le candidat est tenu d'inclure). Toutefois, le Secrétariat ne fera pas traduire en anglais les annexes plus longues que le candidat a volontairement décidé d'inclure dans la proposition afin de compléter l'information présentée sur le formulaire de proposition.

Chaque candidat ne peut soumettre qu'une seule proposition visant une, deux ou les trois maladies. Si la proposition contient plus d'un élément de maladie, le CTEP étudiera chaque élément séparément.

En ce qui concerne la présentation de tous les documents nécessaires, les candidats peuvent soumettre un dossier complet sous la forme d'un document unique rassemblant toutes les rubriques, ou jusqu'à quatre dossiers. À titre d'exemple, un candidat qui soumet une proposition pour deux éléments de maladie, soit le VIH et le paludisme, dispose des deux options suivantes :

Option 1 : Soumettre un dossier complet renfermant a) les rubriques 1 et 2 du formulaire de proposition; b) les rubriques 3 à 5 du formulaire de proposition pour le VIH; c) les rubriques 3 à 5 du formulaire de proposition pour le paludisme; d) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec les rubriques 1 et 2; e) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec l'élément VIH; et f) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec l'élément paludisme. Si le candidat a incorporé les activités de RSS transversales dans l'élément HIV ou l'élément paludisme de la proposition (elles ne peuvent être incorporées qu'à un seul élément de maladie), il est tenu d'ajouter une rubrique 4B et une rubrique 5B (et les annexes pertinentes) à cette liste. (Le candidat doit indiquer l'élément de maladie auquel les rubriques 4B et 5B se rapportent.)

Option 2 : Soumettre trois dossiers. Le premier dossier renfermerait a) les rubriques 1 et 2 du formulaire de proposition; et b) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec les rubriques 1 et 2. Le deuxième renfermerait a) les rubriques 3 à 5 du formulaire de proposition pour le VIH; et b) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec l'élément VIH. Le troisième dossier renfermerait a) les rubriques 3 à 5 du formulaire de proposition pour le paludisme; et b) les pièces jointes obligatoires et autres annexes en relation avec l'élément paludisme. Si le candidat a inclus des activités de RSS transversales dans l'élément VIH ou paludisme de la proposition, il doit ajouter la rubrique 4B et la rubrique 5B (et toutes les annexes pertinentes) au dossier pour l'élément de maladie concerné.

Le Secrétariat du Fonds mondial fera un examen initial des propositions pour s'assurer de leur intégralité et de leur recevabilité. Il vérifiera en outre que toutes ont été dûment signées. Le Secrétariat pourrait communiquer avec les candidats pour obtenir des éclaircissements sur les propositions recevables. Les candidats dont les propositions auront été rejetées seront avisés et les motifs de ce rejet leur seront communiqués.

Le CTEP se réunira à la fin août pour passer en revue les propositions recevables et faire des recommandations au Conseil du Fonds mondial. Les candidats dont les propositions auront été examinées par le CTEP seront prévenus de l'aboutissement de leur demande après la réunion du Conseil du Fonds mondial qui se tiendra du 4 au 5 novembre 2008.

Si vous avez des questions au sujet du formulaire de proposition ou du processus de soumission d'une demande de subvention, vous pouvez :

- (a) Consulter la liste des questions fréquemment posées rédigée par le Fonds Mondial Cette liste, publiée dans les six langues officielles des Nations Unies à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/, sera mise à jour périodiquement durant la période au cours de laquelle les propositions de la série 8 sont acceptées (au moment d'aller sous presse, le document n'avait pas encore été affiché sur le site);
- (b) Communiquer avec les partenaires nationaux existants et/ou obtenir les coordonnées des partenaires à l'aide des hyperliens vers les partenaires de la série 8 du Fonds mondial figurant à l'adresse www.theglobalfund.org/fr/apply/call8/technical; ou
- (c) Contacter le service des propositions du Secrétariat du Fonds par le biais du site Web MonFondsMondial à l'adresse <http://myglobalfund.org/fr/>. Le service est offert dans les six langues officielles des Nations Unies. Le Fonds mondial répondra à toutes les demandes de renseignements dans un délai d'un jour ouvrable suivant la date de leur réception; les réponses données seront transmises à l'ensemble des membres de l'instance de coordination du pays concerné (s'il y a lieu). (Au moment d'aller sous presse, il était nécessaire de cliquer sur « Explorez les Forums » pour accéder au service de propositions.)

De plus, en vue d'aider les candidats à préparer leurs propositions, le Fonds mondial a créé un forum en ligne appelé « Huitième série d'appel à propositions » à l'adresse <http://myglobalfund.org/fr/> pour compléter l'information fournie directement par le Secrétariat. D'après le Fonds, le forum donne la possibilité aux candidats de poser des questions et d'obtenir des réponses en temps réel et de partager les leçons associées à l'élaboration d'une proposition. Il suffit de cliquer sur « Explorez les Forums ».

Quelques concepts clés à utiliser dans toutes les propositions

Le formulaire de proposition du Fonds mondial emploie abondamment les termes « but », « objectif », « domaine de prestation de services », « activités », « indicateurs » (d'impact, d'effet, de couverture, de résultat), « données de base » et « cibles ». La plupart sont décrits à la rubrique 4.5.1 des Directives pour propositions de la série R8. Voici un résumé de la signification de ces termes pour le Fonds mondial :

- Un but est une réalisation générale, souvent à l'échelon national, que vous cherchez à accomplir par l'entremise du programme pour lequel vous demandez du financement. Il découle souvent d'autres projets (par exemple, « réduire les décès liés au VIH »).
- Les objectifs sont plus précis; ils sont rattachés au but visé par un programme en particulier (par exemple, « augmenter le taux de survie des personnes atteintes d'une infection à VIH avancée dans quatre provinces »).
- Les domaines de prestation de services sont les domaines de services ou de programme élargis au sein desquels les activités seront mises en œuvre pour atteindre les objectifs (par exemple, les « traitements antirétroviraux (antirétroviraux et suivi) »).

- Les activités sont les mesures plus précises qui seront entreprises au sein de chaque domaine de prestation de services (par exemple, « élaborer un programme de suivi de traitement à l'intention des personnes à qui l'on administre des antirétroviraux »).
- Les indicateurs sont les éléments que l'on peut mesurer pour démontrer le degré de prestation de services ou de réalisation des activités ou d'atteinte des buts ou des objectifs. Les indicateurs d'impact et de résultat servent à mesurer les avantages tirés par les personnes qui reçoivent les services. Ces deux types d'indicateurs ont beaucoup en commun; les indicateurs d'impact tendent à être d'un niveau plus élevé que les indicateurs de résultat (p. ex., « les hommes et les femmes âgés entre 15 et 24 ans qui sont atteints du VIH » est un indicateur d'impact, alors que le « pourcentage de jeunes hommes et de jeunes femmes jamais mariés, âgés entre 15 et 24 ans, qui n'ont jamais eu de relations sexuelles » est un indicateur de résultat). Les indicateurs de couverture mesurent le nombre de personnes rejointes par les services. Les indicateurs de rendement mesurent les résultats d'une activité (p. ex., le nombre de médicaments expédiés).
- Les niveaux de base sont les valeurs associées aux indicateurs avant la mise en œuvre d'un programme.
- Les niveaux cibles sont les valeurs que les indicateurs devraient atteindre à différents moments pendant la durée de la proposition, selon vos prévisions, grâce à la mise en place du programme.

Directives générales pour remplir le formulaire de proposition

Voici quelques conseils généraux sur la façon de remplir le formulaire de proposition :

- Créez une copie de sauvegarde du formulaire de proposition vierge avant de commencer à le remplir.
- Faites régulièrement des sauvegardes pendant que vous remplissez le formulaire.
- Vous pouvez ajouter un pied de page au formulaire de proposition pour y inscrire des renseignements qui identifient votre proposition.
- Sur le formulaire, les directives sont généralement imprimées en caractères bleus et italiques. À moins d'avoir utilisé une imprimante couleur pour imprimer le formulaire de proposition, vous ne distinguerez pas cette couleur. Toutefois, les caractères italiques vous permettront de distinguer les directives du reste du texte. Le Fonds mondial emploie en outre la couleur mauve pour mettre en évidence des points particulièrement importants dans le texte. Ces points sont parfois mis en italiques, mais pas toujours.
- Lisez très attentivement chaque question et ne donnez que les renseignements demandés. En guise d'exemple, si on vous demande de décrire la manière dont votre proposition réduira la stigmatisation et la discrimination, expliquez ce que votre proposition fera pour traiter la stigmatisation et la discrimination. N'écrivez pas plusieurs paragraphes décrivant les formes que prennent la stigmatisation et la discrimination dans votre pays.
- Lorsque le formulaire de proposition indique « une demi-page maximum » ou « une page maximum », respectez ces directives. La rédaction d'un texte de trois pages lorsque le Fonds demande « une page maximum » ne fera pas bonne impression devant le CTEP. Si vous jugez nécessaire de fournir une réponse plus détaillée qu'il ne l'est demandé, nous vous suggérons de joindre une annexe au document.
- Vous êtes tenu de fournir un certain nombre d'annexes. Elles sont identifiées tout au long du formulaire de proposition. Vous ajouterez probablement d'autres annexes qui vous seront propres (mais nous suggérons d'en limiter le nombre au

minimum). Vous devez inscrire toutes les annexes dans les listes de contrôle figurant à la suite des rubriques 2 et 5. Vous devez aussi numéroter chaque annexe et porter ces numéros dans les listes de contrôle. Chaque fois que vous joignez une annexe, nous vous suggérons d'inscrire, sur le formulaire de proposition, une mention à cet effet à proximité de l'élément auquel l'annexe se rapporte, ainsi que le numéro et le titre intégral de l'annexe.

- Vous voudrez peut-être ajouter une table des matières (avec les pages numérotées) au début de la section principale de votre proposition, c.-à-d. les rubriques 3 à 5. Cette initiative aidera les membres du CTEP à trouver rapidement une rubrique précise de votre proposition.

ALERTE :

Le formulaire de proposition n'est pas un document facile à remplir. Même si cette version est plus courte que celle utilisée dans la série 7, il vous faudra investir du temps et des efforts considérables pour le remplir. Les directives figurant sur le formulaire de proposition ne sont pas toujours claires. La séquence des questions, c.-à-d. l'ordre dans lequel elles sont présentées, n'est pas toujours logique. Les conseils fournis par le Fonds mondial dans les Directives pour propositions de la série 8 – CM sont généralement utiles, bien qu'eux non plus ne soient pas toujours clairs. Heureusement, tel qu'expliqué auparavant, si vous avez des questions au sujet du formulaire de proposition, vous pouvez les transmettre au Secrétariat du Fonds mondial, qui se chargera de vous répondre